

Etude de faisabilité : prise en charge des auteur-e-s VD

Synthèse et recommandations

13 Mai 2016

Blaise Bonvin

TC Team Consult SA
Genève – Zürich – Freiburg i.Br.

Buts de la présentation


- Synthèse des mesures propres à **réduire la récidive en matière de VD**, en se focalisant sur :
 - les **auteur-e-s**, même si évidemment une approche globale est toujours nécessaire
 - une situation **post-crise**
- Recommandations d'une étude de 2014, basées sur l'état des lieux vaudois, des entretiens (VD, GE, SG, ZH, BL), une comparaison internationale (Allemagne, Autriche, Canada) et des données policières, judiciaires, scientifiques
- Entre 2014 et aujourd'hui, des évolutions ont eu lieu : comment les évaluer; que reste-il à faire?

Aperçu général des recommandations

Mesures orientées auteur-e	Faisabilité et Priorité
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique avec un spécialiste • Information proactive par la police • Expulsions du domicile par la police • Sensibilisation des magistrats pour les programmes • Postes spécialisés aux MP / Tribunaux • Base légale dédiée à la lutte contre la VD • Evaluation de l'efficacité des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Faisable (idéalement avec base légale) et prioritaire • Faisables et prioritaires • Dépend de la volonté politique et/ou de l'institution concernée
<ul style="list-style-type: none"> • Intervention sociale 24/24 pour les auteur-e-s • Hébergement d'urgence pour les auteur-e-s • Contact des partenaires des victimes hébergées au CMP 	<ul style="list-style-type: none"> • Faisable mais pas prioritaire <i>tant que les autres ne sont pas mises en œuvre</i>


Aperçu général des recommandations

Un premier entretien rapide d'orientation et de conseil entre un auteur-e et un organe spécialisé constitue la première étape d'un suivi personnel.

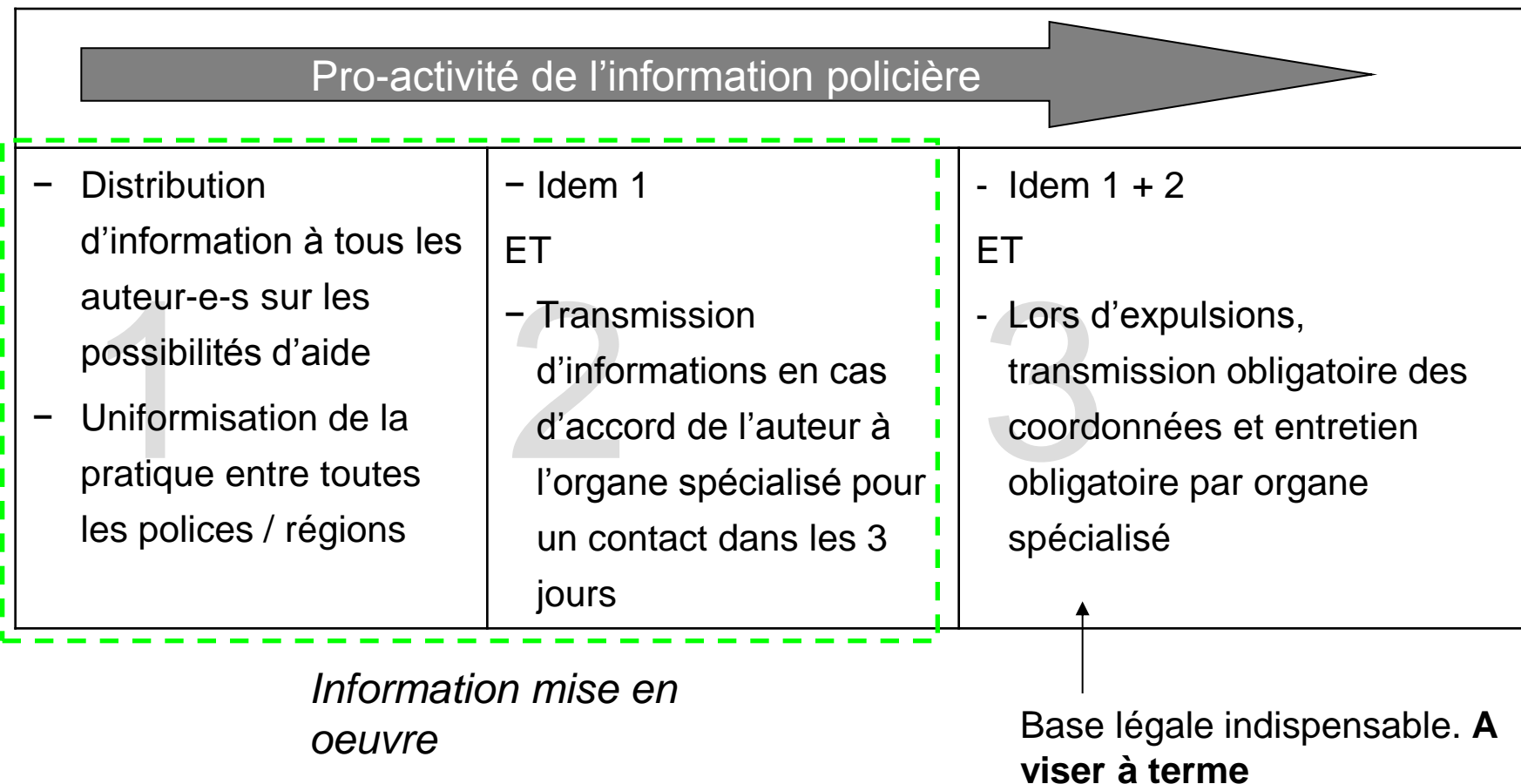
 Assurer un entretien systématique de l'auteur-e avec un-e spécialiste	
Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Permet d'assurer le premier acte de suivi et orientation - Remplit la fonction d'accroche au moment où l'auteur-e est réceptif (1-3 jours après les faits) - Peut être atteint par plusieurs cheminements (obligatoire, volontaire) - Gratuité et valeur de « test » pour l'auteur-e - Possibilité, si besoin, de 2 entretiens 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'une nouvelle loi si obligatoire pour déployer tous ses effets - Financement à prévoir - Ne se substitue pas à un programme - Réactivité et flexibilité de l'organe en charge de l'entretien pour faire face aux demandes - Prestataire unifié pour l'entretien et les programmes

Aperçu général des recommandations

Actuellement, il n'existe pas de pratique policière unifiée et complète d'information aux parties d'un conflit de violence domestique. Les possibilités de soutien doivent être mieux connues.


 Développer une pratique d'information proactive par les polices	
Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Permet de toucher le plus grand nombre de personnes (~1'500 pers./an) - Valeur de prévention : permet d'orienter vers les entretiens avant faits graves - Bonne faisabilité, formation simple et courte, coût limité 	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptabilité et mise en œuvre efficace par les polices

Aperçu général des recommandations



Aperçu général des recommandations

L'expulsion policière des auteur-e-s a connu une évolution récente. Cette pratique fonctionne (10 ans d'expérience en Autriche). La base légale appliquant l'art 28b CCS reste assez restrictive.

 Augmenter la mise en œuvre d'expulsions du domicile par la police	
Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - L'expulsion sert 2 objectifs: réduire la violence à court terme <u>et</u> mener vers un entretien - Moyen d'assurer le maintien de la victime à domicile - Protection de la victime et de son sentiment de sécurité, y.c. après la fin du délai (Etude BL) - Réduction à terme des demandes d'intervention pour la police - Valeur préventive si la base légale le permet 	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptabilité par la police et la justice - Une base légale spécifique, précisant les modalités est utile : <ul style="list-style-type: none"> • soit dans une loi sur la violence domestique • soit dans une loi dédiée à l'expulsion, type Zurich • soit dans la Lpol

Aperçu général des recommandations

La connaissance de la spécificité de la VD est améliorable au sein de l'OJV, du point de vue technique (quelles dispositions applicables; quels programmes à disposition) et psychologique (cycle de la violence). La mise en contact avec des acteurs des programmes reste insuffisante.

Améliorer l'information / formation auprès du MP et des Tribunaux

Forces / potentialités


- Augmente la participation des auteurs aux programmes et consultations
- Coût financier de la formation reste faible
- Valorisation plus soutenue du cadre légal (avant jugement; après jugement)

Faiblesses / enjeux

- Coûts en temps pour formateurs et institutions formées
- Acceptabilité du MP et des tribunaux
- Assurer la durabilité de la formation interne
- Assurer d'emporter la conviction des institutions intéressées


Aperçu général des recommandations

Les postes dans la magistrature sont en principe généralistes (sauf exceptions au MP), alors que certains cantons et pays voisins ont introduit des postes de spécialistes VD. Une recommandation de la Conférence des procureurs suisses va dans ce sens.

 Créer des postes spécialisés et dédiés au MP et dans Tribunaux	
Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la procédure - Qualitativement, prise en compte des spécificités de la violence domestique - Judiciairement, et selon l'expérience internationale, solution très efficace - Utilisation plus exhaustive du cadre légal existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement durable de nouveaux postes - Acceptation par les organes concernés - Difficile de mettre en œuvre en raison des permanences; impossibilité pratique de se reposer uniquement sur spécialisation - Pour l'heure, faible volume de cas au niveau des tribunaux

Aperçu général des recommandations

Le suivi d'un programme pour auteur-e est largement vu comme la voie de sortie principale du cycle de la violence. L'offre vaudoise reste peu connue, peu utilisée et ses effets à moyen terme peu évalués.

 Promouvoir et évaluer les programmes/thérapies pour auteur-e	
Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Peut être généré par une mesure judiciaire ou sur base volontaire - Permet une offre individualisée (groupe, seul, couple) - Peut être promu à toutes les étapes du processus (police, services sociaux, médicaux, procureurs, juges) - Au niveau fédéral, loi en consultation sur protection des victimes renforcerait l'importance du suivi des programmes dans la décision de poursuite par le MP 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu utilisés par la justice vaudoise, pourtant les expériences ailleurs montrent que l'alimentation est principalement judiciaire - Pas d'évaluation externe (très peu au niveau suisse et international) - Maintenir une offre de programmes différents volontaires / contraints ? - Faut-il un organe dédié uniquement à cette cause?

Aperçu général des recommandations

Les cantons introduisent de plus en plus soit des lois spécifiques VD (Jusqu'en 2006, plutôt des dispositions dans les lois sur la police, sur les expulsions p.ex.). Une loi aide à la mise en œuvre d'une politique globale. De plus, certaines mesures requièrent une base légale pour maximiser leur potentiel.



Créer une base légale cantonale pour lutter contre la violence domestique

Forces / potentialités	Faiblesses / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Donne le cadre d'une action globale orientée victime, auteur et processus-clés - Pérennise les mesures (information par la police, entretien obligatoire, mesures judiciaires, etc.) - Donne les moyens de la coordination - Plus grande visibilité à la violence domestique, crée un débat public 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps nécessaire au développement d'un concept et à sa mise en œuvre